

BARNES

INTERNATIONAL REALTY

HONORAIRES VIAGER 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Honoraires	5% TTC de la valeur vénale (libre)
-------------------	------------------------------------

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Gestion Immobilière n° CPI 7501 2018 000 035 489 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie financière de 110.000 euros et assurance responsabilité civile professionnelle au titre de la transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.